

# Arrêté ministériel n° 2009-559 du 29 octobre 2009 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2012/2013

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	29 octobre 2009
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 6 novembre 2009</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Education

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2009/10-29-2009-559@2009.11.07>

## Notes

[1]

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

### **Article 1er**

Le calendrier des vacances de l'année 2012/2013 est fixé comme suit :

*Rentrée des classes*

Lundi 10 septembre 2012

*Vacances de la Toussaint*

Vendredi 26 octobre 2012 après la classe au mardi 6 novembre au matin

*Fête Nationale*

Lundi 19 novembre 2012

*Vacances de Noël*

Vendredi 21 décembre 2012 après la classe au lundi 7 janvier 2013 au matin

*Vacances d'hiver*

Du vendredi 15 février 2013 après la classe au lundi 4 mars 2013 au matin

*Lundi de Pâques*

Lundi 1er avril 2013

*Vacances de Printemps*

Du vendredi 12 avril 2013 après la classe au lundi 29 avril 2013 au matin

*1er mai*

Mercredi 1er mai 2013

*Ascension*

Jeudi 9 mai 2013

*Lundi de Pentecôte*

Lundi 20 mai 2013

*Grand Prix*

Du mercredi 22 mai 2013 après la classe au lundi 27 mai 2013 au matin

*Fête Dieu*

Jeudi 30 mai 2013

*Vacances d'été*

Vendredi 5 juillet après la classe.

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

## Notes

### Notes de la rédaction

1. <sup>^ [p.1]</sup> Pour l'année 2013/2014 : Voir l'arrêté ministériel n° 2013-1 du 3 janvier 2013. - NDLR.

### Liens

1. Journal de Monaco du 6 novembre 2009  
<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7937>